

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
MINISTERIEL DE L'EDUCATION NATIONALE**

Réunion du 23 novembre 2015

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis n°1</p> <p><i>Le CHSCTM demande que les moyens consacrés à la scolarisation des élèves à besoins particuliers soient à la hauteur de l'ambition affichée, avec une prise en charge effective organisée sous des formes diverses et adaptées qui ne mettent en difficulté ni les personnels ni les élèves directement concernés ni les autres élèves. Il demande qu'un groupe de travail spécifique soit réuni le plus vite possible pour que l'institution apporte enfin des solutions concrètes satisfaisantes pour tous.</i></p>	<p><i>Les suites données par l'administration seront consultables en ligne dans le délai réglementaire</i></p>
<p>Avis n°2</p> <p><i>Le CHSCT-MEN demande à sa Présidente l'envoi d'une note de service aux recteurs, rappelant les obligations précises des chefs de services, inscrites dans la circulaire du 28/07/2015 et les conséquences pénales de leur non respect. Cela passe par :</i></p> <p><i>L'inventaire des DTA dans les écoles et établissements d'enseignement et les services ;</i></p> <p><i>L'obtention de la part des propriétaires de la réalisation et de la transmission du DTA (ou du moins l'annexe récapitulative), conformément à la circulaire du 27 juin 2008 de la DGCL.</i></p>	<p><i>Les suites données par l'administration seront consultables en ligne dans le délai réglementaire</i></p>